

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

LA SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs- Z.I. La Charguia II 2035 ARIANA Aéroport.

La Société Air Liquide Tunisie publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF (ECC MAZARS) et Mr Mourad GUELLATY (Société Mourad GUELLATY et Associé)..

BILAN : LES ACTIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 015	Au 31 décembre 2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		2 150 605	2 101 938
Moins: amortissements		-2 039 807	-1 689 332
	(1)	110 798	412 606
Immobilisations corporelles		105 550 211	103 283 698
Moins: amortissements		-74 649 883	-69 044 406
	(1)	30 900 328	34 239 292
Immobilisations financières		923 278	917 961
Moins: provisions		-131 322	-92 837
	(2)	791 956	825 124
Total des Actifs immobilisés		31 803 082	35 477 022
Autres actifs non courants			
Total des actifs non courants		31 803 082	35 477 022
Actifs courants			
Stocks		4 465 981	4 637 575
Moins: provisions		-46 005	-34 700
	(3)	4 419 976	4 602 875
Clients et comptes rattachés		39 492 080	33 911 152
Moins: provisions		-1 350 583	-462 595
	(4)	38 141 497	33 448 557
Autres actifs courants		1 180 878	1 653 956
Moins: provisions		-90 763	-50 058
	(5)	1 090 115	1 603 898
Placements et autres actifs financiers		69 564	63 576
Moins: provisions			
	(6)	69 564	63 576
Liquidités et équivalents de liquidités	(7)	497 291	183 565
Total des actifs courants		44 218 443	39 902 471
TOTAL DES ACTIFS		76 021 525	75 379 493

BILAN : LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Note s	Au 31 décembre 2 015	Au 31 décembre 2014
Capitaux propres			
Capital social		34 117 750	32 805 550
Réserves		4 205 405	4 613 386
Subventions d'investissements		1 239 588	1 586 504
Fond Social		13 812	1 637
Résultats reportés			
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		39 576 555	39 007 077
Résultat de l'exercice		7 750 071	7 827 773
dont: Compte Spécial d'Investissement (à déduire du résultat de l'exercice)		1 200 000	1 230 000
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	(8)	47 326 626	46 834 850
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts		265 820	158 058
Autres passifs financiers	(9)	11 936 057	11 807 123
Provisions		67 735	67 735
Total des passifs non courants		12 269 612	12 032 916
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(10)	6 763 614	5 983 070
Autres passifs courants	(11)	4 587 890	4 245 501
Concours bancaires et autres passifs financiers	(12)	5 073 783	6 283 156
Total des passifs courants		16 425 287	16 511 727
Total des passifs		28 694 899	28 544 643
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		76 021 525	75 379 493

ETAT DE RESULTAT
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 015	Au 31 décembre 2 014
Revenus	(13)	29 693 359	29 242 822
Coût des ventes	(14)	-22 147 817	-20 331 686
Marge brute		7 545 542	8 911 136
Autres produits d'exploitation	(15)	476 715	782 673
Frais de distribution	(16)	-863 359	-886 236
Frais d'administration	(17)	-1 879 837	-2 026 672
Autres charges d'exploitation	(18)	-593 445	-641 391
Résultat d'exploitation		4 685 616	6 139 510
Produits financiers nets	(19)	1 380 125	571 876
Produits des placements			
Produits des participations	(20)	2 988 750	2 437 630
Autres gains ordinaires		12 369	7 400
Autres pertes ordinaires			
Dotation aux provisions pour risques et charges			
Reprise sur provisions pour risques et charges			
Résultat des activités ordinaires avant impôt		9 066 860	9 156 416
Impôt sur les sociétés	(21)	-1 316 789	-1 328 643
Résultat des activités ordinaires après impôt		7 750 071	7 827 773
Effet des modifications comptables			
Résultat après modifications comptables		7 750 071	7 827 773

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(modèle de référence)
(Chiffres en Dinars tunisiens)

	Notes	Au 31 décembre 2 015	Au 31 décembre 2 014
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		39 884 605	37 332 519
Intérêts reçus		988	97
Encaissements provenant des placements à court terme		0	0
Décaissements en faveur des fournisseurs d'exploitation et du personnel		-27 599 854	-27 078 473
Décaissements en faveur de l'Etat (impôts et taxes)	(22)	-4 637 227	-2 835 372
Intérêts payés	(23)	-142 827	-543 108
Décaissements provenant des placements à court terme			
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		7 505 685	6 875 663
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(24)	-2 132 631	-3 092 508
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		16 250	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-10 691	-50 480
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-2 127 072	-3 142 988
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement dépôt de garantie			
Décaissement dépôt de garantie			
Dividendes et autres distributions payés	(25)	-6 820 240	-7 502 973
Dividendes et autres distributions reçus	(26)	2 988 750	2 437 630
Encaissement provenant des subventions d'Investissements		0	0
Encaissement d'emprunts	(27)	12 650 000	7 800 000
Remboursement d'emprunts	(28)	-13 783 333	-5 333 333
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-4 964 823	-2 598 676
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(29)	14 231	-57 309
Variation de trésorerie		428 021	1 076 690
Trésorerie au début de l'exercice		-648 859	-1 725 549
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(30)	-220 838	-648 859

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2015

PRODUITS		CHARGES		Période allant du 01 Janvier au 31 DECEMBRE		
				2015	2014	
Revenus et autres produits	29 693 359	Déstockage de production	3 975 298			
Total	29 693 359	Total	3 975 298	Production	25 718 061	26 987 347
Production	25 718 061	Achats consommés	9 645 155	Marge sur coût matières	16 072 906	16 758 908
Marge sur coût matières	16 072 906	Autres charges externes	2 799 064			
Total	16 072 906	Total	2 799 064	Valeur Ajoutée Brute	13 273 842	13 573 338
Valeur Ajoutée Brute	13 273 842	Impôts et taxes	69 406			
		Charges de personnel	3 722 416			
Total	13 273 842	Total	3 791 822	Excédent brut d'exploitation	9 482 020	9 530 814
Excédent brut d'exploitation	9 482 020	Autres charges ordinaires	7 259 875			
Autres produits d'exploitation	489 084	Dotations aux amortissements et aux provisions ordinaires	4 931 333			
Produits des participations	2 988 750	Charges Diverses	341 786			
Produits des placements	0	Charges Financières	669 967			
Produits Financiers	2 050 092	I. S.	1 316 789			
Reprise de provision pour risque	0					
Autres gains	0					
Total	15 009 946	Total	7 259 875	Résultat des activités ordinaires	7 750 071	7 827 773
Résultat positif des activités ordinaires	7 750 071	Effet négatif des modifications comptables		Résultat net après modifications comptables	7 750 071	7 827 773

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers de la société Air Liquide Tunisie sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes.
- Les états financiers sont établis en dinars tunisiens et couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2015.
- Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.
- L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles de référence prévus par la norme comptable générale.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

▪ **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels informatiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix de revient d'origine (coût historique). L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur trois ans.

▪ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine (coût historique).

Le prix de revient correspond au prix d'achat auquel sont ajoutés les droits et taxes supportés et non récupérables, et en général tous les frais directement rattachés à la mise en marche de l'équipement.

Les immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Constructions	5 %
Agencements, aménagements et installations	10 %
Matériel et outillage	10 %
Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Emballages commerciaux	10 %
Matériel informatique	33.33 %

La date de départ des amortissements est celle de leur mise en service. L'amortissement des immobilisations mises en service au cours de l'exercice est calculé en respectant la règle du prorata temporis.

▪ **Revenus**

Les revenus sont évalués à la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente des marchandises, des produits fabriqués et des prestations de services.

↳ Ventes de marchandises

Les revenus provenant de la vente de marchandises sont comptabilisés lorsque, l'entreprise a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété. En général, ce transfert s'opère lors de la livraison de la marchandise.

↳ Prestations de services

Les revenus découlant des prestations de services sont comptabilisés au fur et à mesure de l'exécution du service.

▪ **Stocks**

Les stocks de la société comprennent :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les produits finis (gaz fabriqués)
- Les marchandises (gaz et autres produits importés)

Les matières premières, matières consommables et marchandises sont valorisées à leurs prix de revient qui comprennent les prix d'achat majorés des frais d'approche.

Les produits finis sont valorisés à leur coût de production.

Les stocks sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent et valorisés selon la méthode de prélèvement par lot.

A la clôture de l'exercice, la différence entre la valeur de réalisation nette et la valeur de comptabilisation fait l'objet le cas échéant d'une provision pour dépréciation.

▪ **Opérations libellées en monnaies étrangères**

Les opérations en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération, à l'exception de celles faisant l'objet d'une couverture de change à terme, constatées au cours de couverture.

A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en devises et ne faisant pas l'objet d'une couverture à terme sont actualisés au cours de clôture.

Les pertes et gains de change sur les éléments monétaires à court terme sont portés, respectivement, dans les comptes de charges ou de produits financiers.

2. NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

BILAN - ACTIF

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

Rubriques	Valeurs brutes au 31/12/2014	Acquisitions	Virements de compte à compte	Autres	Valeurs brutes au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	2 101 938	3 151	45 516	0	2 150 605
Logiciels	2 081 938	3 151	45 516		2 130 605
Fonds de commerce	20 000				20 000
Immobilisations corporelles	103 283 698	2 741 573	<45 516>	<429 544>	105 550 211
Terrains	1 191 384			<282 170>	909 214
Constructions	3 533 415		144 940		3 678 355
Matériel et outillage	43 328 146	251 711	1 075 379	<21 575>	44 633 661
Matériel de transport	3 182 092	210 861		<65 300>	3 327 653
M.M.B & A.A.I	13 758 569	1 737	174 224	<60 499>	13 874 031
Emballages	37 018 714	161 688	1 152 959		38 333 361
Immobilisations encours	1 271 378	2 115 576	<2 593 018>		793 936
Total	105 385 636	2 744 724	0	<429 544>	107 700 816

Les variations des amortissements s'analysent comme suit :

Rubriques	Amortissements au 31/12/2014	Dotations 2015	Autres variations	Amortissements au 31/12/2015
Immobilisations incorporelles	1 689 332	350 475	0	2 039 807
Logiciels	1 689 332	350 475		2 039 807
Fonds de commerce				
Immobilisations corporelles	69 044 406	5 743 923	<138 446>	74 649 883
Terrains				
Constructions	1 869 618	325 858	0	2 195 476
Matériel et outillage	27 608 508	3 293 962	<16 528>	30 885 942
Matériel de transport	2 445 042	225 379	<61 419>	2 609 002
M.M.B & A.A.I	8 646 842	274 504	<60 499>	8 860 847
Emballages	28 474 396	1 624 220	0	30 098 616
Immobilisations encours				
Total	70 733 738	6 094 398	<138 446>	76 689 690

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Titres de participation (a)	754 046	754 046
Souscription Emprunt National	50 000	50 000
Prêts au personnel (b)	4 250	625
Dépôts et cautionnements	114 982	113 290
Total brut	923 278	917 961
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	<131 322>	<92 837>
Total net	791 956	825 124

(a) Le solde de ce compte comprend principalement la valeur des titres détenus dans notre filiale, la société Air Liquide Tunisie Services, pour un montant de 749 940DT correspondant à la détention de 99,99 % de son capital.

(b) Il s'agit de la partie à plus d'un an des prêts accordés au personnel.

NOTE 3 : STOCKS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Matières premières	265 944	280 749
Matières consommables	3 402 673	3 372 433
Gaz fabriqués	765 183	740 660
Travaux en cours	0	7 379
Marchandises en transit	32 181	236 354
Total brut	4 465 981	4 637 575
Provision pour dépréciation des stocks	<46 005>	<34 700>
Total net	4 419 976	4 602 875

NOTE 4 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Air Liquide Tunisie Services	34 807 348	30 651 397
Autres clients	4 684 732	3 259 755
Total brut	39 492 080	33 911 152
Provision pour dépréciation des clients	<1 350 583>	<462 595>
Total net	38 141 497	33 448 557

NOTE 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Taxe de formation professionnelle	10 528	54 319
Charges payées ou comptabilisées d'avance	171 025	118 096
Sociétés du Groupe (a)	193 984	244 637
Consignations en douane	36 385	36 385
Produits à recevoir	257 858	786 360
Impôt sur les sociétés	0	12 352
Autres comptes d'actifs courants	511 098	401 807
Total brut	1 180 878	1 653 956
Provision pour dépréciation des autres actifs	<90 763>	(50 058)
Total	1 090 115	1 603 898

(a) Ce poste enregistre principalement les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie Services pour le compte d'Air Liquide Tunisie.

NOTE 6 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Prêts à moins d'un an accordés au personnel	67 386	61 576
Titres de placement	2 178	2 000
Total	69 564	63 576

NOTE 7 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Banque de Tunisie	464 305	148 020
UBCI	2 986	3 192
Autres établissements bancaires	25 539	26 401
Caisses	4 461	5 952
Total	497 291	183 565

BILAN - PASSIF

NOTE 8 : CAPITAUX PROPRES

Le tableau de variation des capitaux propres au 31 Décembre 2015 se détaille comme suit :

Rubriques	Au 31 décembre 2014 (avant affectation du résultat)	Affectation du résultat 2014 (conformément à l'AGO du 12 Juin 2015)	Autres variations	Au 31 décembre 2015 (avant affectation du résultat)
Capital social (a)	32 805 550		1 312 200	34 117 750
Réserve légale	3 028 205	252 350		3 280 555
Fond Social	1 637	100 000	<87 825>	13 812
Autres réserves	1 585 181	<578 131>	<82 200>	924 850
Subvention d'investissement	1 586 504		<346 916>	1 239 588
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice	7 827 773	<7 827 773>	7 750 071	7 750 071
Compte spécial d'investissement	0	1 230 000	<1 230 000>	0
Total	46 834 850	<6 823 554> (b)	7 315 330	47 326 626

(a) Le capital est divisé en 1 364 710 actions de 25 Dinars chacune.

(b) Il s'agit des dividendes décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers de 2014.

Les principaux actionnaires sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Pourcentage
Air Liquide International	806 686	59,11%
Groupe Banque de Tunisie	322 862	23,66%
Groupe Banque Nationale Agricole	151 487	11,10%
Autres	83 675	6,13%
Total	1 364 710	100,00%

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste correspond aux dépôts de garantie reçus des clients. Ces dépôts sont remboursables à la restitution des emballages dans l'état où ils ont été pris par le client.

NOTE 10 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Fournisseurs d'exploitation	4 544 532	3 465 919
Fournisseurs d'immobilisation	609 941	842 942
Fournisseurs d'immobilisation Retenue de G	48 561	67 589
Fournisseurs d'exploitation, factures non parvenues	1 548 278	1 350 177
Fournisseurs d'immobilisation, factures non parvenues	12 302	256 443
Total	6 763 614	5 983 070

NOTE 11 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2015	2014
Charges à payer	(a)	1 068 516	994 217
C.N.S.S		406 196	341 620
Compte courant actionnaires		75 772	72 458
Société du Groupe	(b)	66 401	4 963
Impôts et taxes		1 695 095	1 591 391
Autres créditeurs		1 275 910	1 240 852
Total		4 587 890	4 245 501

(a) Ce poste comprend pour l'essentiel les charges du personnel à payer au titre des départs à la retraite et des bonus.

(b) Ce poste enregistre les règlements clients encaissés par Air Liquide Tunisie pour le compte d'Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES COURANTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques		2015	2014
Banque de Tunisie		718 129	832 424
Echéance Emprunts à moins d'un an		4 355 654	5 450 732
Total		5 073 783	6 283 156

ETAT DE RESULTAT

NOTE 13 : REVENUS

Le solde de ce poste englobe notre chiffre d'affaires réalisé sur les ventes de gaz et de matériel durant l'année 2015.

Rubriques	2 015	2014
Chiffre d'affaires	29 693 359	29 242 822

NOTE 14 : COÛT DES VENTES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 015	2014
Achats consommés	13 582 303	12 419 128
Frais de personnel	2 809 762	2 995 600
Services extérieurs	1 956 793	2 106 361
Amortissements et provisions	3 798 959	2 810 597
Total	22 147 817	20 331 686

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Location	45 895	43 709
Produits divers d'exploitation	83 904	296 285
Quote-part des subventions d'investissement Inscrite au résultat	346 916	442 678
Total	476 715	782 673

NOTE 16 : COÛTS DE DISTRIBUTION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 015	2014
Achats non stockés	24 977	45 637
Frais de personnel	382 089	340 553
Services extérieurs	178 388	134 808
Amortissements et provisions	277 905	365 238
Total	863 359	886 236

NOTE 17 : CHARGES ADMINISTRATIVES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 015	2014
Frais du personnel administratif	530 565	584 585
Services extérieurs	645 820	809 838
Achats non stockés	13 173	19 149
Amortissements et provisions	690 279	613 100
Total	1 879 837	2 026 672

NOTE 18 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2 015	2014
Redevance Air Liquide SA	308 306	388 691
Diverses charges ordinaires	98 875	155 445
Amortissements et provisions	164 190	65 291
Services extérieurs	22 074	31 964
Total	593 445	641 391

NOTE 19 : PRODUITS FINANCIERS NETS

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Charges financières	<669 967>	<855 732>
Intérêts débiteurs des comptes courants	<182 222>	<243 307>
Intérêts des emprunts	<359 847>	<258 699>
Escompte	<9 532>	<29 730>
Pertes de change	<118 366>	<323 996>
Produits financiers	2 050 092	1 427 608
Intérêts de retard (a)	1 866 025	1 190 654
Intérêts créditeurs des comptes courants	988	97
Gain de change	183 079	236 857
Produits financiers nets	1 380 125	571 876

(a) Ce poste enregistre principalement le montant des intérêts de retard sur les factures commerciales échues et non payées par Air Liquide Tunisie Services.

NOTE 20 : PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Il s'agit des dividendes perçus de notre filiale Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2014.

NOTE 21 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt a été calculé en prenant en compte les réintégrations et les déductions fiscales ainsi que les exonérations d'impôt provenant des opérations d'exportation et d'investissement.

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 22 : IMPÔTS ET TAXES PAYES

Ce poste représente les règlements des acomptes provisionnels, les droits et taxes mensuels ainsi que les paiements dus suite à la reconnaissance de dette pour le contrôle fiscal.

NOTE 23 : INTÉRÊTS PAYES

Ce poste représente les décaissements des intérêts débiteurs des comptes bancaires, ainsi que ceux des emprunts.

NOTE 24 : DÉCAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Ce poste représente les paiements sur investissements corporels et incorporels réalisés au cours de l'exercice 2015.

NOTE 25 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS PAYÉS

Le solde de ce poste représente les dividendes et autres distributions payés par Air Liquide Tunisie au titre de l'exercice 2014.

NOTE 26 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS REÇUS

Le solde de ce poste représente les dividendes reçus d'Air Liquide Tunisie Services au titre de l'exercice 2014.

NOTE 27 : ENCAISSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente le solde des emprunts à court terme contractés auprès de la BT pour le financement des opérations d'exportations et de stock.

NOTE 28 : REMBOURSEMENT D'EMPRUNT

Le solde de ce poste représente les remboursements de l'emprunt contracté auprès de la BT.

NOTE 29 : INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Le solde de ce poste représente l'incidence des variations des taux de change sur les liquidités en devises.

NOTE 30 : TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Rubriques	2015	2014
Banque de Tunisie	<253 824>	<684 404>
UBCI	2 986	3 192
Autres établissements bancaires	25 539	26 401
Caisses	4 461	5 952
Total	<220 838>	<648 859>

NOTE 31 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

Rubriques	2015	2014
Cautions douanières	294 810	10 100
Cautions sur marchés	12 035	12 035
Total	306 845	22 135

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE AU 31 DECEMBRE 2015

Charges par destination	Montant	Ventilation				Observations
		Achats consommés (1)	Charges de personnel	Amortissements et provisions	Autres charges	
Coût des ventes	22 147 817	13 582 303	2 809 762	3 798 959	1 956 793	
Frais de distribution	863 359	24 977	382 089	277 905	178 388	
Frais d'administration	1 879 837	13 173	530 565	690 279	645 820	
Autres charges d'exploitation	593 445			164 190	429 255	
I/S	1 316 789				1 316 789	
	26 801 247	13 620 453	3 722 416	4 931 333	4 527 045	

(1) Achats consommés de matières stockées, de matières non stockées et de fournitures

RAPPORT GENERAL

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015 sur :

- l'audit des états financiers de société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport, faisant ressortir un total bilan de 76 021 525 DT et un résultat bénéficiaire de 7 750 071 DT,
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société Air Liquide Tunisie SA au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telles que modifiées par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous

n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis le, 27/04/2016



ECC MAZARS



Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Mourad GUELLATY

RAPPORT SPECIAL - EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2015

Mesdames et Messieurs les actionnaires ;

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :

Votre conseil d'administration nous a donné avis de ces nouvelles conventions :

- Contrat de services conclu le 1^{er} janvier 2015 avec AIR LIQUIDE SA, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture du droit d'usage de logiciels et de services informatiques incluant l'approvisionnement d'équipements, support technique et maintenance moyennant le paiement d'une facture semestrielle. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 61 007 Euros soit 134 215 DT non encore réglé au 31 décembre 2015.
- Contrat de services conclu le 1^{er} Juillet 2015 avec AIR LIQUIDE MAROC, autorisé par votre Conseil d'administration du 12 Avril 2016, ayant pour objet la fourniture des supports dans les domaines financiers et de gestion moyennant le paiement d'un montant indexé sur le nombre de jours alloués pour la fourniture de ces services à AIR LIQUIDE TUNISIE. Le montant facturé pour la période allant du 1^{er} Juillet au 31 Décembre 2015 est de 55 689 Euros soit 116 947 DT HT.

2. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les principaux volumes :

- Contrat de licence de technologie signé avec AIR LIQUIDE SA le 26 décembre 2005 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 18 novembre 2000 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence d'exploitation de la technologie pour la fabrication, l'utilisation et la commercialisation moyennant une redevance de 3,2% calculée par rapport aux ventes nettes de la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales.

Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 1 784 141 DT.

- Contrat de licence de marques conclu avec AIR LIQUIDE SA le 28 mai 1998 tel que modifié par avenant daté du 1^{er} janvier 2012, autorisés respectivement par votre conseil d'administration du 10 décembre 1998 et du 19 novembre 2012 et ayant pour objet la concession de la licence de marques moyennant le paiement d'une redevance de 0,3% calculée sur les ventes nettes de AIR LIQUIDE TUNISIE SA et ses filiales. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE SA en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 181 381 DT.

- Location à la société AIR LIQUIDE SPECNA des constructions édifiées sur un terrain à usage industriel d'une superficie de 1000 m² sis à la zone industrielle de Borj Cedria pour une durée de dix ans à partir du le 1^{er} décembre 2010. Le loyer annuel est fixé à la somme globale et forfaitaire de 40 000 DT hors taxes payable trimestriellement. Le loyer est augmenté de 3 % par an à partir de la deuxième année. Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'administration du 21 Avril 2011. Le montant total facturé par AIR LIQUIDE TUNISIE SA en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 45 895 DT hors taxes.

Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2015 s'élève à 54 157 DT TTC.

- Convention de fournitures et de services signée avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en date du 2 Août 1993 telle que modifiée par les avenants du 1^{er} Janvier 2012, du 06 Octobre 2014 et du 18 Mai 2015, autorisées respectivement par votre Conseil d'administration du 17 décembre 1993 , du 19 Novembre 2012, du 17 Avril 2015 et du 12 Avril 2016 portant sur la commercialisation des gaz industriels et médicaux fabriqués ou importés ainsi que le matériel médical et de soudage et les prestations fournies par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de l'assistance technique, de la gestion, et de la mise à disposition de la logistique.

Le montant total facturé en 2015 à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA au titre de cette convention s'est élevé à 8 506 659 DT Hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2015 s'élève à 11 437 858 DT TTC relatif à la redevance de l'exercice 2015 qui est de 10 037 858 DT TTC et une partie de la redevance de l'exercice 2014 d'une somme de 1 400 000 DT TTC.

- Convention de crédit fournisseur signée le 1^{er} décembre 2006 avec AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA et autorisée par votre conseil d'administration du 25 décembre 2006 ayant pour objet la facturation des intérêts de retard relatifs aux créances échues et impayées. Le montant total facturé à AIR LIQUIDE TUNISIE SERVICES SA en 2015 au titre de cette convention s'est élevé à 1 866 025 DT hors taxes. Le montant non encore réglé à la date du 31 décembre 2015 s'élève à 3 240 081 DT TTC relatif aux intérêts de retard des créances échues et impayées.
- La société AIR LIQUIDE TUNISIE SA a signé une convention de fournitures et de services avec AIR LIQUIDE SPECNA en date du 06 Octobre 2014 autorisée par votre Conseil d'administration du 17 Avril 2015 portant sur :
 - la mise à disposition par la société AIR LIQUIDE TUNISIE SA de l'unité de production FLOXFIL, et
 - la fourniture de prestation par AIR LIQUIDE TUNISIE SA dans les domaines de la gestion industrielle et logistique et de la gestion administrative et financière.

Le montant total facturé en 2015 à AIR LIQUIDE SPECNA s'est élevé à 342 359 DT hors taxes. Le montant non encore encaissé à la date du 31 décembre 2015 s'élève à 838 274 DT TTC.

3. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants :

a) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général de la société Air Liquide Tunisie SA pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 s'est élevée à 613 492 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge, en tant qu'expatrié, d'un logement de fonction. Le Directeur Général bénéficie en outre d'une voiture de fonction.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint de la société Air Liquide Tunisie Services SA pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 Juin 2015 s'est élevée à

145 256 DT. Cette rémunération se compose du salaire fixe, du salaire variable et de la prise en charge d'un logement de fonction. Le Directeur Général adjoint bénéficie en outre d'une voiture de fonction.

- La société a alloué en 2015 des jetons de présence au profit des administrateurs d'un montant total de 110 000 DT.
- La société a alloué en 2015 des jetons de présence au profit des membres du comité d'audit d'un montant total de 20 000 DT.

b) Les obligations et engagements de la société Air Liquide Tunisie SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	D.G		DGA		PCA		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015						
Salaires	470 346	82 550	134 354	-	-	-	-	-
Avantages à court terme	143 146	-	10 902	-	-	-	-	-
Jetons de présence	10 000	20 000	-	-	20 000	20 000	100 000	431 670
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	623 492	102 550	145 256	-	20 000	20 000	100 000	431 670

Par ailleurs, et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 27/04/2016



ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF



Mourad GUELLATY